

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 22 septembre 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 28 septembre 2023 à l'Espace Paul Eluard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Marc GALZENATI à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Mireille POIRROTTE, Fabien DEBENATH à Béatrice PARISOT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINÉ, Aurore LAPLANCHE à Francisca BARREIRA, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Béatrice QUILLOUX, Magalie RAEVENS à Maryse NADALIN.

Absent excusé : Patricia PARISSÉ

Absent : Maryline DECOURSIERE-PERROT

2023.82 – Création d'emplois permanents pour le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre – Postes d'Enseignants

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le code général de la fonction publique,
- la loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret 88.145 du 15.02.1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant :

- que le Conservatoire dispense plusieurs disciplines pour lesquelles il est nécessaire de recruter des enseignants spécialisés,
- que ces emplois relèvent de la catégorie B et du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique,

Dit :

- que les agents recrutés devront être titulaires du diplôme d'enseignement dans chaque discipline,
- qu'en cas de recrutement d'un agent contractuel, la rémunération est fixée comme suit :
 - ✓ indices correspondants au 1^{er} échelon de la grille indiciaire de chaque grade précisé ci-après
 - ✓ indices de rémunération maximum fixés au 5^{ème} échelon selon le niveau de diplôme, de qualification et d'expérience professionnelle,

Précisant :

- que les heures supplémentaires d'enseignement rémunérées sont possibles à la demande et selon les besoins de la Collectivité,
- que les agents recrutés pourront bénéficier de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part fixe), du supplément familial de traitement le cas échéant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée - à compter du 1^{er} octobre 2023**, les postes suivants :

- ✓ Enseignant pour la discipline « théâtre » à raison de 3 heures hebdomadaires, ouvert au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe,
- ✓ Enseignant pour la discipline « clarinette », à raison de 7 h heures et 15 minutes hebdomadaires, ouvert au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe.

Le tableau récapitulatif de la composition du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024 est présenté en annexe de la présente délibération.